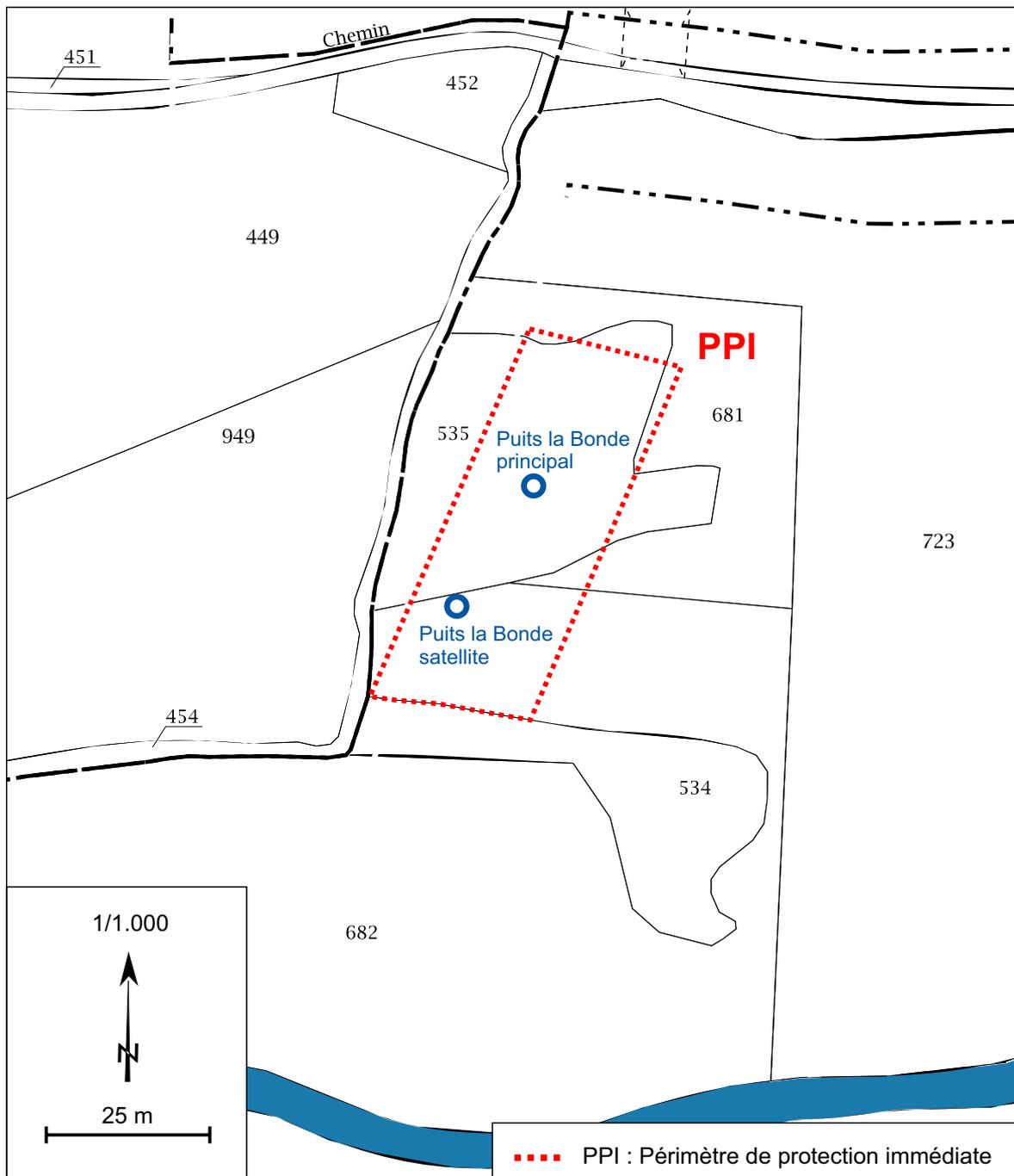


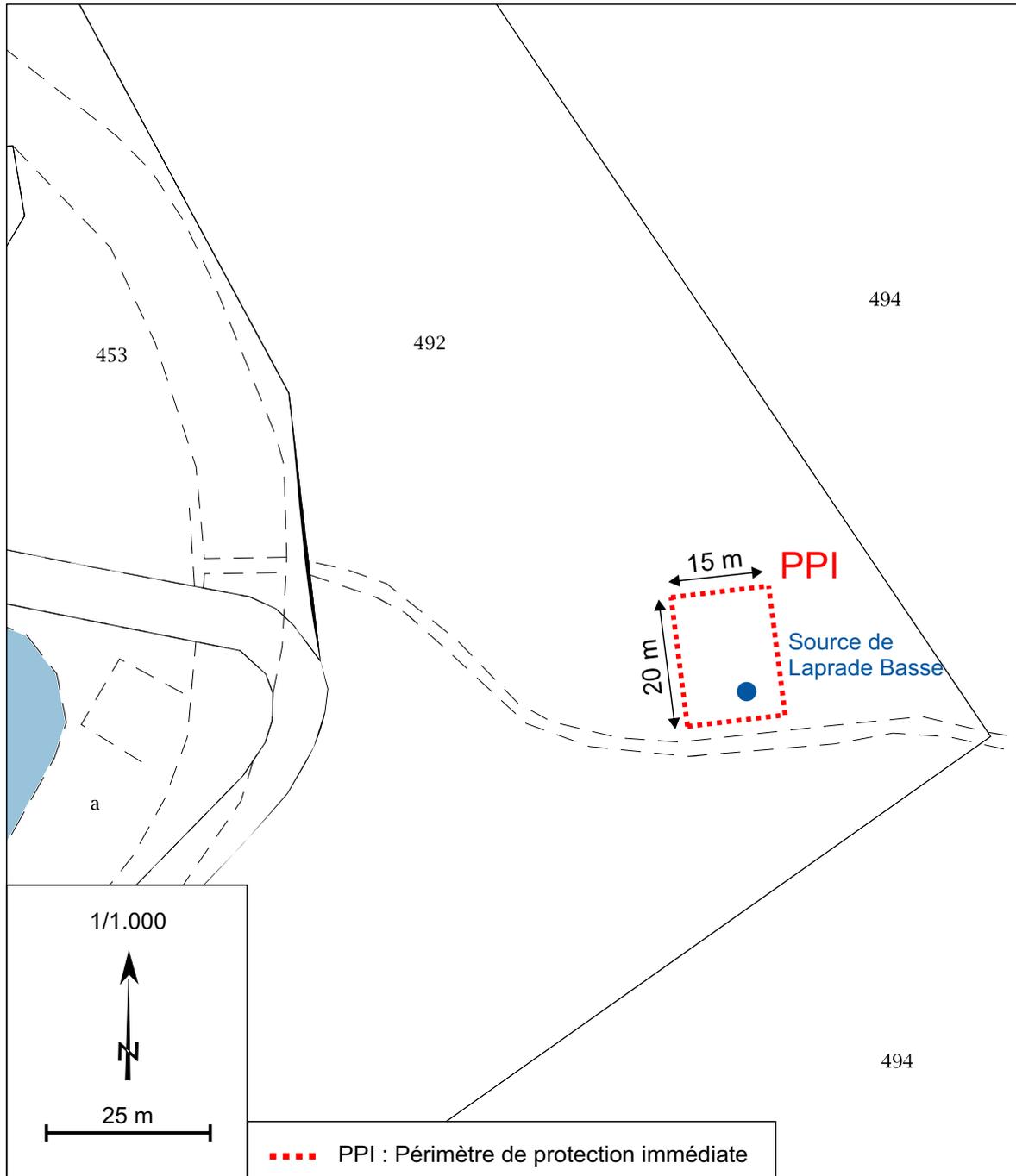
Limites du périmètre de protection immédiate proposées par l'hydrogéologue agréé - Puits la Bonde principale et la Bonde satellite

extrait de fond cadastral
Commune de Cuxac-Cabardès ; section C feuille 2



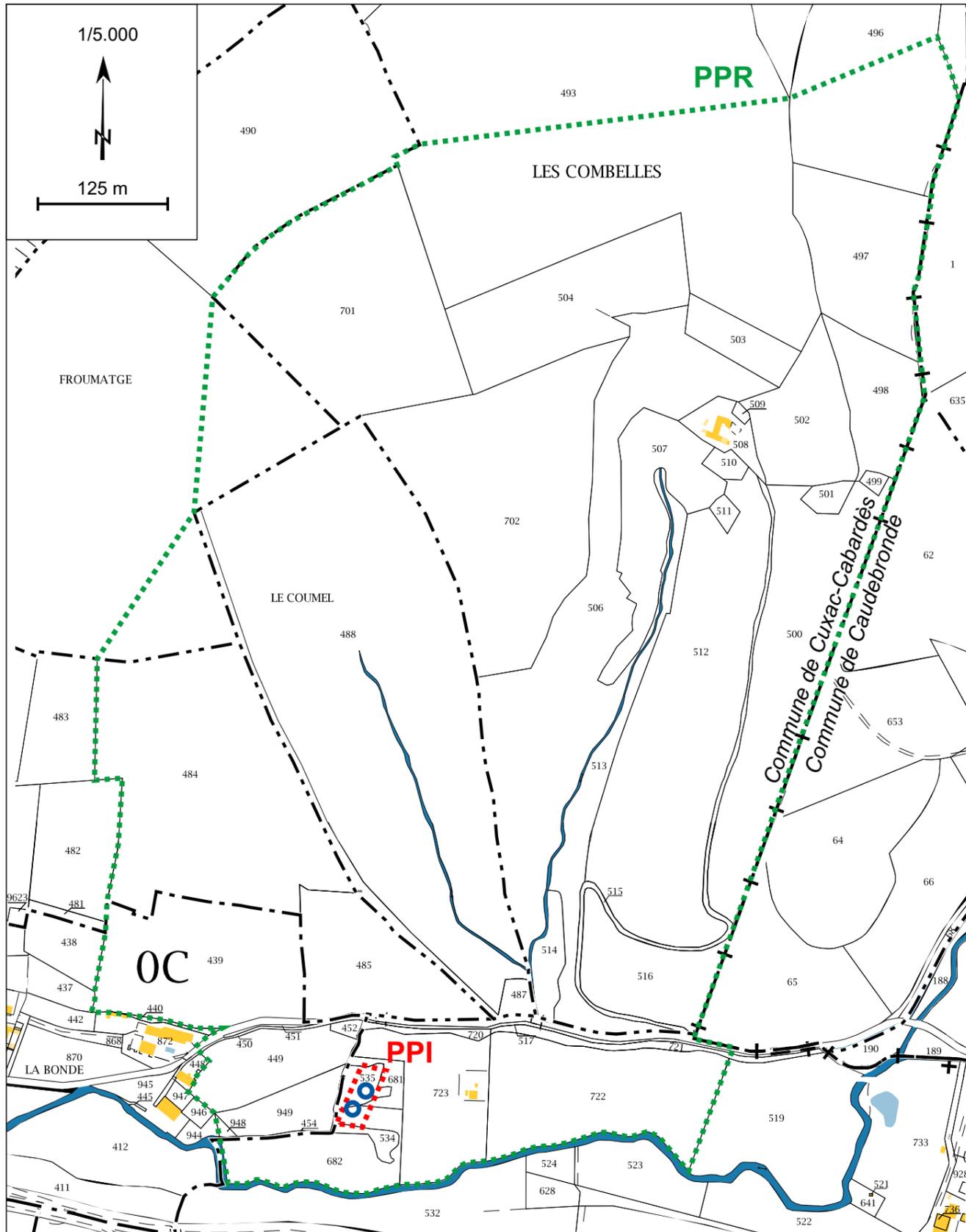
Limite du périmètre de protection immédiate proposée par l'hydrogéologue agréé - Source de Laprade Basse

extrait de fond cadastral
Commune de Cuxac-Cabardès ; section A ; feuille 2



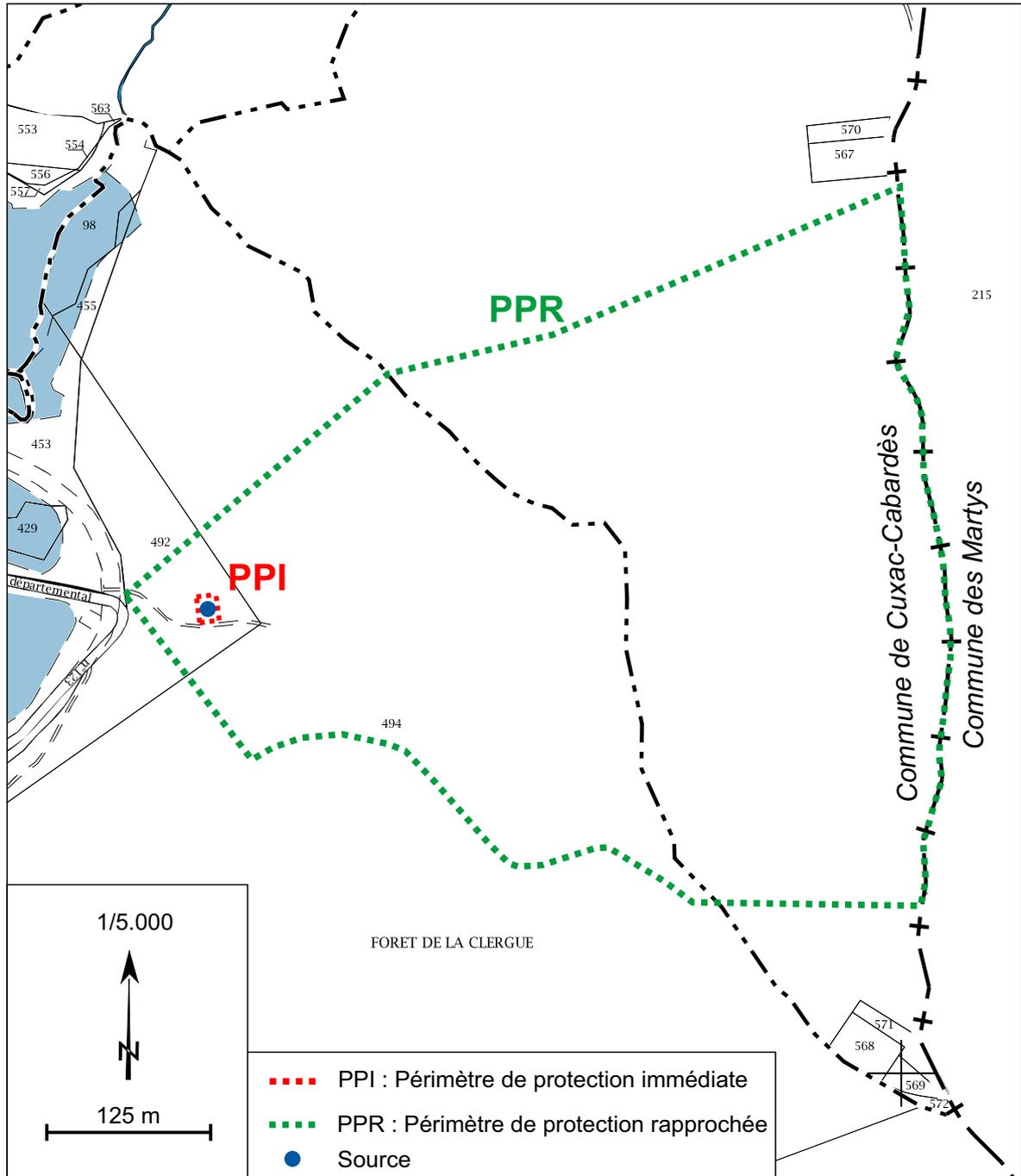
Limites des périmètres de protection immédiate et rapprochée proposées par l'hydrogéologue agréé - Puits la Bonde principale et la Bonde satellite

extrait de fond cadastral
Commune de Cuxac-Cabardès ; section C feuille 2
Commune de Caudebronde ; section A ; feuille 1



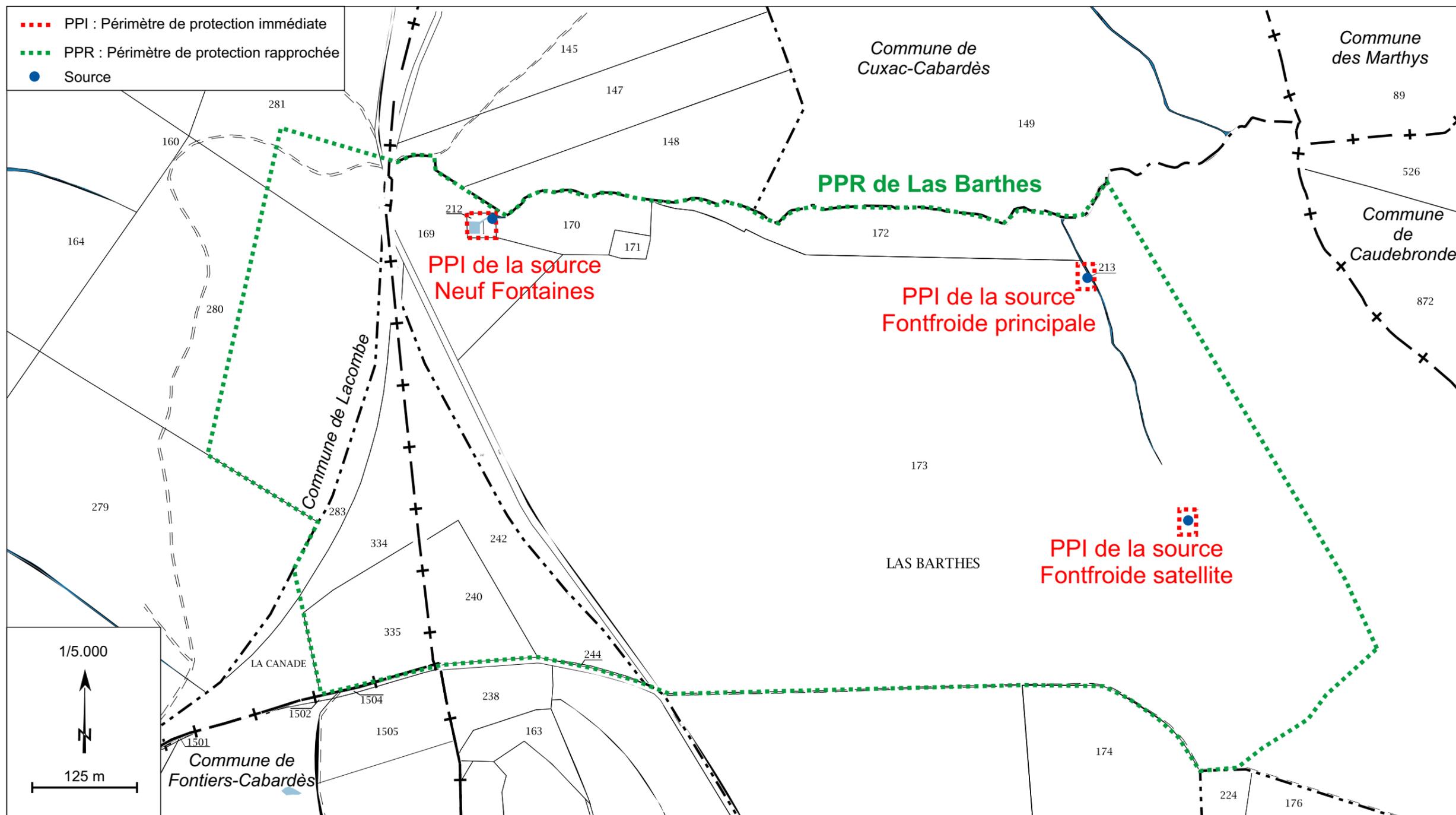
Limites des périmètres de protection immédiate et rapprochée proposées par l'hydrogéologue agréé - Source de Laprade Basse

extrait de fond cadastral
Commune de Cuxac-Cabardès ; section A ; feuille 2
Commune des Martys ; section C ; feuille 1



Limites des périmètres de protection immédiates et rapprochée de Las Barthes proposées par l'hydrogéologue agréé - Sources Neuf Fontaines, Fontfroide principale et Fontfroide satellite

extrait de fond cadastral
Commune de Cuxac-Cabardès ; section B ; feuille 2
Commune de Fontiers Cabardès ; section U ; feuille 2
Commune de Lacombe ; section A ; feuille 3
Commune des Martys ; section AO ; feuille 1



Limites des périmètres de protection rapprochée proposée par l'hydrogéologue agréé - Les Barthes, La Bonde et Laprade Basse

extrait de fond IGN 23440T

